

DECISION N° D'PADESCE/UCP/CG/CSPM/SPM/SJPM/2026

**PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES DEMANDE DE COTATIONS N° 008/
DCR/PADESCE/UCP/CG/CSPM/SPM/SJPM/2026 DU 27 JUILLET 2026
RELATIF A LA REALISATION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION IMPRIMES ET AUDIOVISUELS
POUR LA PROMOTION DE CERTAINES ACTIVITES DU PADESCE**

LE COORDONNATEUR GENERAL, MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE,

- Vu La Constitution ;
- Vu la Loi N°2018/012 du 11 janvier 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;
- Vu La Loi N°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2025 ;
- Vu Le Décret N°2001/043 du 23 février 2001, portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), modifié et complété par le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 ;
- Vu Le Décret N°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu Le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N°2018/461 du 07 août 2018 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ;
- Vu Le Décret N°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu l'Arrêté N°00000241 A MINMAP du 18 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès du Ministère des Travaux Publics ;
- Vu l'Arrêté N°0271/MINMAP/CAB du 27 septembre 2018 instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des Marchés Publics ;
- Vu La Décision N°000025/CAB MINMAP du 10 février 2025 portant nomination des Présidents des Commissions Spéciales de Passation des Marchés Publics auprès de certains Projets et Programmes ;
- Vu La Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des Marchés Publics ;
- Vu La Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
- Vu La Demande de Cotations N° 008/DCR/PADESCE/UCP/CG/CSPM/SPM/SJPM/2026 DU 27 JUILLET 2026 relatif à la réalisation des supports de communication imprimés et audiovisuels pour la promotion de certaines activités du PADESCE ;
- Vu Les offres des soumissionnaires ;
- Vu Le Procès-Verbal N° 040 du 14 Août 2026 de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet PADESCE, portant ouverture des plis des offres ;
- Vu La Lettre d'attribution N°0085/PADESCE/CSPM SEC.2026 du Président de la Commission Spéciale de Passation des Marchés pour attribution à l'entreprise GREAT INNOVATIONS FOR GREAT ACHIEVEMENTS (GIGA SA)

DECIDE :

Article 1^{er} : Les résultats de l'ouverture de l'appel d'offres n° 005/2024/PADESCE-01P-00 USPM SPM SUPM 1/24 DU 17 JUILLET 2024 ont été la réalisation de supports de communication communes et audiotextes pour la promotion de certaines activités du PADESCE se présentant ainsi qu'il suit :

SOUSSIONNAIRE RETENU

N°	ENTREPRISE	Montant TTC (FCFA)	Délai de livraison	Observation
1	GREAT INNOVATIONS FOR GREAT ACHIEVEMENTS (GIGA SA) Tél : 671 669 004 699 949 319	34 999 750	30 Jours	Offre la moins disante et conforme

Les soumissionnaires non retenus seront informés s'ils demandent de débriefing.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 21 SEPTEMBRE 2024

Le Coordonnateur Général
du PADESCE

